

L'entourloupe du référendum

Les grèves et les manifestations du 7 mars (3 millions au total) avaient montré, une fois de plus, que la classe ouvrière rejette massivement le projet de loi de Macron contre les retraites. Depuis que le gouvernement a rendu public le projet, les dirigeants syndicaux empêchent la grève générale. Tandis qu'ils cantonnent la protestation à une pétition, à des journées d'action, à des « actions coup de poing » minoritaires, à des « reconductibles » éclatées, le gouvernement Macron-Borne déroule son calendrier. La seule chose qui pourrait battre le gouvernement serait la grève générale, le blocage du pays, la force rassemblée de tous ceux qui produisent l'ensemble des richesses de la société.

« Demande solennelle au gouvernement » ?

Les chefs syndicaux avaient cautionné l'élaboration du projet de loi par leur participation au Conseil d'orientation des retraites qui se poursuit, par leur acceptation en 2022 de toutes les concertations sur le projet. Ils ont protégé le gouvernement et son projet en décrétant des « journées d'action » de même que les députés de LFI, du PS et du PCF ont amendé pendant des semaines un texte inamendable. Les uns et les autres avaient appelé à voter Macron au second tour.

Le soir de la 6^e journée d'action, Berger, Martinez, etc. avaient supplié Macron de les recevoir, au nom des « valeurs de la République » et pour éviter que « la situation devienne explosive », tout en décrétant deux nouvelles journées d'action, les 11 et 15 mars.

Le soir de la 7^e journée d'action (1 million), Berger et Martinez se sont adressés « solennellement au gouvernement ». Ils lui demandent d'organiser « une consultation citoyenne », reprenant l'initiative avortée de référendum de LFI, du PS et du PCF à l'Assemblée.

Parce que l'intersyndicale entend faire grandir le rapport de force en complément des mobilisations en cours elle demande solennellement au gouvernement d'organiser une consultation citoyenne à ce sujet dans les plus brefs délais. La pétition intersyndicale a recueilli plus d'un million de signataires, c'est largement au-dessus du nombre de signataires nécessaire pour que le parlement s'en saisisse. L'intersyndicale soutient et encourage tous les secteurs professionnels à poursuivre et amplifier le mouvement pour obtenir le retrait de ce projet de loi. D'ores et déjà elle appelle à une nouvelle journée de grèves et de manifestations le mercredi 15 mars, jour de la commission mixte paritaire et moment important du calendrier parlementaire. (CFDT-CGT-FO-SUD-UNSA-FSU-..., 11 mars)

« Amplifier le mouvement » ? Il commence à régresser au fil des journées d'action, de l'épuisement dans l'impasse des grèves reconductibles isolées et du rapprochement de l'échéance du processus parlementaire.

S'en remettre au parlement ?

Fixer la « journée d'action » au « moment important du calendrier parlementaire » ? Depuis le début, les bureaucrates respectent le calendrier que fixe le président et les prérogatives du parlement bourgeois. Qu'y gagnons-nous ?

Demander au « parlement de se saisir de la pétition intersyndicale » ? Quelle travailleuse consciente, quel travailleur conscient s'en remettrait à ce parlement ? Les partis politiques bourgeois qui en occupent 78 % des sièges au Sénat comme à l'Assemblée sont, RN inclus, partisans des exemptions et allègements de cotisations patronales qui saignent le régime des retraites. Les partis bourgeois (Renaissance, LR, Horizons, MoDem...) qui soutiennent le relèvement à 64 ans ont la majorité absolue tant au Sénat qu'à l'Assemblée.

En outre, la constitution gaulliste garantit que le gouvernement Macron-Borne pourra faire passer son projet dans le respect des « valeurs de la République ».

Le mirage du référendum

En guise de « valeurs républicaines », on a fait mieux : le référendum a toujours servi dans ce pays la réaction. Il a été utilisé par Louis Bonaparte pour étouffer les libertés démocratiques en 1850, il était un mot d'ordre des ligues fascistes contre le régime parlementaire en 1934, il a été utilisé par le général de Gaulle pour ratifier un coup militaire en 1958, Le Pen et Zemmour en font un axe politique.

« Grandir le rapport de force par une consultation citoyenne » ? Comme si un tel référendum était possible, envisageable !

Grève tous ensemble, au même moment, jusqu'au retrait

Il faut affronter Macron. Mais les appareils ont peur de « l'explosion sociale ». Leurs pétitions, les « journées d'action » et les « grèves reconductibles » des bureaucrates syndicaux unis, soutenues par leurs adjoints politiques (PCF, LFI, PS, LO, deux NPA, deux POI, RP, UCL, PRCF et PCRF...) ont toujours conduit à la défaite.

Le « processus parlementaire » va s'achever. S'il n'y a pas le sursaut de la grève générale, nous perdrons une nouvelle fois. Le temps presse, la résignation gagne les rangs des travailleurs et des étudiants. Il reste une dernière possibilité :

Martinez et compagnie, cessez de supplier le parlement, le gouvernement, le président ! Appelez immédiatement à la grève générale jusqu'au retrait total du projet de loi !

14 mars 2023

